

# DU - Droit, sciences politiques et gestion

## Droit local alsacien mosellan (SFC)

### Objectifs

Produit de l'histoire mouvementée des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, le droit local alsacien mosellan s'est construit par strates législatives successives depuis 1870. Malgré le retour des trois départements à la France, en 1918, le choix du législateur français a consisté à y remettre en vigueur le droit français général, tout en conservant, soit à titre définitif, soit à titre provisoire, certains aspects de la législation locale. Ce choix de politique législative a été arrêté par deux grandes lois du 1<sup>er</sup> juin 1924, entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1925. Depuis cette date continuent à s'appliquer dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle des règles qui leur sont propres. Ce droit local alsacien mosellan est un droit vivant puisqu'il évolue avec les réformes de droit général opérées par le législateur, et fait l'objet d'interprétations tant par les juridictions du fond que nationales. Dans ces départements, il est également au cœur d'importants débats d'ordre politique, juridique ou social.

Il résulte de ces considérations que toute activité juridique ou judiciaire dans l'un de ces trois départements nécessite inévitablement une connaissance approfondie de la législation locale et de son interprétation par les juridictions.

### Les + de la formation

- Faire des stagiaires des spécialistes du droit local alsacien mosellan
- Une équipe pédagogique constituée d'enseignants-chercheurs spécialisés en la matière et de professionnels du droit (notaires, avocats, magistrats)

### Candidater

Les candidatures se font par le biais du site <https://ecandidat.unistra.fr/> du **30 septembre 2024 au 24 janvier 2025**. La sélection des candidatures s'opère sur pièces et des entretiens oraux peuvent avoir lieu au besoin.

### Prérequis obligatoires

La formation est ouverte à toute personne titulaire au minimum d'une licence en droit ou d'une qualification jugée équivalente qui, dans sa vie professionnelle présente ou à venir, a besoin d'une connaissance approfondie des règles posées par le droit local alsacien-mosellan.

*Sont principalement visés les magistrats, les notaires, les avocats, les greffiers des services judiciaires, les employés des offices notariaux, les employés des cabinets d'avocats, les agents des collectivités territoriales, les juristes d'entreprises, les juristes d'associations ou encore les assistants parlementaires.*

Composante	• <a href="#">Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion</a>
Langues d'enseignement	• Français
Formation à distance	Non, uniquement en présentiel
Régime d'études	• FC (Formation continue)
Stage	Non
Alternance	Non

### Aménagements pour les publics ayant un profil spécifique

Le Service de la vie universitaire – Mission handicap propose un dispositif d'accueil et d'accompagnement spécifique pour permettre aux personnes en situation de handicap de se former dans les meilleures conditions possibles. [Pour en savoir plus.](#)

Toute demande d'adaptation peut être étudiée en amont de la formation, en fonction du besoin.

Merci de vous adresser au correspondant handicap du SFC.

### Droits de scolarité

3150€

### Contacts

#### Référente administrative

- [Laurence Kostyra](#)

#### Responsable pédagogique

- [Patrice Hilt](#)

#### Autres contacts

<https://assistance-etudiant.unistra.fr/>

# Programme des enseignements

## Droit local alsacien mosellan (SFC)

DU - Droit, sciences politiques et gestion - Droit local alsacien mosellan				
	CM	TD	TP	CI
UE1 Contexte et théorie générale	15h	-	-	-
Histoire de l'Alsace et de la Moselle	3h	-	-	-
Principes généraux d'application du droit local et cadre constitutionnel	9h	-	-	-
Mécanismes voisins	3h	-	-	-
UE2 Droit public	15h	-	-	-
Droit des religions	9h	-	-	-
Droit communal	3h	-	-	-
Droit de la chasse	3h	-	-	-
UE3 Droit privé	45h	-	-	-
Droit immobilier et publicité foncière	12h	-	-	-
Droit social	9h	-	-	-
Droit des successions	3h	-	-	-
Droit des professions	3h	-	-	-
Associations et fondations	6h	-	-	-
Organisation judiciaire et procédures civiles	6h	-	-	-
Procédures locales	6h	-	-	-